LISTE DES PAPIERS A FOURNIR

Tout dossier incomplet ou incorrect ne pourra pas être traité

- 4 E-photos (photos électroniques) avec leur code photo n'ayant JAMAIS servi (le code est utilisable une seule fois, et a une validité de 6 mois) à réaliser chez le photographe ou en photomaton, en sélectionnant bien l'option e-photo

- Copie carte d'identité recto verso ou passeport, en cours de validité du candidat

- Copie permis AM (ancien BSR) si l'élève a passé son permis AM

- ASSR2 (passé en 3ème au collège), ou ASSR1 (si élève plus jeune, passé en 5ème au collège)

- JAPD (journée d'appel) document obligatoire pour tout élève ayant 17 ans révolus jusque 25 ans révolus

- Attestation de recensement (pour les élèves de 16 à 17 ans). Le recensement s'effectue à la mairie du domicile par les parents à partir du 16ème anniversaire. Cette inscription déclenche la convocation à la journée d'appel, 1 an plus tard environ

- Justificatif de domicile, UNIQUEMENT dans cette liste EXCLUSIVE :

- FACTURE de moins de 3 mois : EDF, GAZ, eau, ou téléphone portable (pas d'attestation d'abonnement, ni d'échéancier) Ou dernier avis imposition

Si pas de facture au nom du candidat, rajouter :

- FACTURE de moins de 3 mois : EDF, GAZ, eau, ou téléphone portable (pas d'attestation d'abonnement, ni d'échéancier) Ou dernier avis imposition, au nom de l'hébergeant

- Attestation sur l'honneur (je soussignée, Madame… certifie héberger mon fils, fille, …. Né le …. A …..à telle adresse, depuis plus de 3 mois) Cette attestation doit être signée de l'hébergé et de l'hébergeant

- Copie carte d'identité recto verso ou passeport, en cours de validité de l'hébergeant
  Ces 3 documents doivent absolument être au même nom

Pour toute question, Vous pouvez nous joindre au 06.84.49.95.26 ou au 06.81.46.33.37 uniquement par SMS

Merci de votre compréhension